

RAPPORT MORAL

Nous sommes satisfaits d'avoir retrouvé le mode présentiel pour le fonctionnement de nos instances. En cas exceptionnel, il est toujours renforcé par une participation à distance désormais ancrée, l'opportunité de nous retrouver au complet. Cela étant, nous souhaiterions que les activités reposant sur une fréquentation présentielle, comme les sorties culturelles et le travail en commission, bénéficient d'un retour à la normale dès cette année pour garantir une présence importante afin d'honorer les excellentes interventions sollicitées et de confirmer les activités proposées. Nous nous y employons et nous ne manquerons pas de vous solliciter dans ce sens.

Depuis la dernière AG du 2 mars 2023, nous avons organisé 4 réunions du Conseil d'Administration (le 25 mai 2023, le 19 octobre 2023, le 7 décembre 2023 et le 1^{er} février 2024) et 3 réunions du Bureau (le 11 mai 2023, le 21 septembre 2023 et le 12 janvier 2024).

Ce rapport moral ne présente que les activités de l'année écoulée. Le Président Bernard FERRAND présentera au point suivant de l'ordre du jour les objectifs prioritaires de l'Amicale.

1 – SITUATION DE L'AMICALE

► **ADHERENTS** : Au 24 janvier 2024, nous comptons 331 adhérents dont 108 femmes et 223 hommes qui se répartissent ainsi :

- 62 anciennes conseillères, 187 anciens conseillers (249 au total),
- 15 anciennes membres de section, 32 anciens membres de section (47 au total),
- 6 anciens membres associés, 5 femmes et un homme,
- 28 conjointes, conjoints ou descendants d'un membre du CESE décédé, 26 femmes et 2 hommes.

Depuis l'AG de 2023, nous déplorons le décès de 2 adhérentes et de 12 adhérents :

Vous en avez été informés au fur et à mesure par le Bloc-notes et/ou les messages électroniques et bien sûr nous leur rendrons hommage lors de notre prochaine AG :

Lydia BROVELLI, Conseillère CGT
Paul CALANDRA, Conseiller Entreprises
Henri DE BENOIST, Conseiller Agriculture
Patrick GUIBAUD, Membre de section
Roger HEDOUIN, Conseiller CFTC
Jean-François HERVIEU, Conseiller Agriculture
Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT, Membre de section
Ernest KAYSER, Conseiller Agriculture
Denis KESSLER, Conseiller Entreprises
Arnaud LEENHARDT, Conseiller Entreprises
Gérard MAZUIR, Conseiller CGT-FO
Jean-Claude QUENTIN, Conseiller CGT-FO
Maurice RIGAUD, Conseiller Agriculture
Jean-Michel ROSENFELD, Membre de section

Nous avons dû enregistrer 29 radiations et 3 démissions.

Nous avons eu le plaisir d'accueilli 5 nouveaux adhérents :

PERRIN Pierre, Conseiller Artisanat
BOURGEOIS Lucien, Membre de section
ROUSTAN Claude, Conseiller Agriculture
PREVOT-MADERE Joëlle, Conseillère Entreprises
ARTERO Gabriel, Conseiller CFE-CGC

Nous félicitons, pour la distinction obtenue, M. ARTERO Gabriel, Conseiller CFE-CGC promu au grade de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

► LE CLUB DES AMIS :

Le Club des Amis compte aujourd'hui 30 membres, 21 femmes et 9 hommes. Nous avons repris l'ensemble de nos activités et sollicité tous nos membres dans le cadre de l'organisation des spectacles, expositions, voyages, conférences, déjeuner-débat ainsi que le repas de fin d'année. Nous les remercions de leur participation et de leur fidélité.

► VISITES : Francis Lamarque coordinateur du Service Visites de l'Amicale

Au cours de l'année 2023, les 12 guides de l'Amicale ont effectué 221 visites - 54 l'an passé -. 3 785 visiteurs – 1 481 l'an passé -, qui se répartissent en 3 462 en groupe et 323 en individuel et également en 2 299 jeunes dont 846 actifs, 620 étudiants plus 376 étudiants en architecture, 984 lycéens, 213 collégiens, 106 scolaires, 669 retraités. Au cours de ces visites, il est fait une présentation de l'Institution CESE et une visite commentée du Palais d'Iéna sur le plan architectural. Nous nous félicitons de l'engagement de ceux qui sont venus renforcer l'équipe chargée des visites du palais d'Iéna et ainsi de l'augmentation du nombre de visiteurs...

2 – COMMISSION DES ACTIVITES CULTURELLES présidée par Catherine BLASSEL

Cette année, nous avons pu à nouveau offrir une large palette d'activités. Une remarque cependant. Les activités culturelles sont naturellement ouvertes aux membres de l'amicale, ainsi qu'aux amis de l'amicale, tous à jour de leurs cotisations. Il est bien sûr possible d'inviter de ci de là, une ou plusieurs personnes. Mais si cela devient une habitude, il sera demandé aux invités d'adhérer aux amis de l'amicale

Expositions et visites

Cette activité culturelle s'est poursuivie en 2023 avec un programme aussi varié que possible et un rythme soutenu. Nous avons rencontré les mêmes difficultés d'organisation que l'année précédente liées à la programmation tardive des musées, des espaces limités pour les groupes, des modifications en raison de mouvements sociaux, des partenaires plus exigeants et aussi des inscriptions non honorées... Nous nous sommes adaptés en diffusant des informations, des rappels par le canal des lettres-news assurées par le secteur de la communication qu'il faut ici remercier.

Pour mémoire rappelons le contenu du programme 2023 :

En janvier, l'exposition consacrée à la créatrice italienne ELSA SCIAPARELLI

En février, une rétrospective de l'œuvre d'OSKAR KOKOSCHKA

En mars, la visite de la BNF Richelieu (berceau historique de la Bibliothèque Nationale de France)

En avril, visite du musée de CLUNY

En mai, l'exposition « sur les routes de Samarcande » exceptionnelle par la qualité et le nombre d'objets présentés sortis pour la première fois d'Ouzbékistan

En juin, visite de l'hôtel de Soubise ancienne demeure des « GUISE »

En octobre, une double visite de La Sainte Chapelle et de la conciergerie

En novembre, exposition rétrospective de l'œuvre de Nicolas De Staël

En décembre, exposition « Notre Dame de Paris » à la cité de l'architecture et du patrimoine. Cette exposition a été une occasion unique de (re)découvrir la cathédrale et surtout d'entrer dans la grande œuvre de restauration en cours, le contact avec des pièces et statues qui seront rendues au bâtiment dans quelques mois mais aussi de nous insérer quelques minutes dans la grande aventure humaine qui se déroule au cœur de Paris et dans de nombreux ateliers en France où architectes, chercheurs, artisans et compagnons sont mobilisés pour faire renaître l'édifice. On ne pouvait pas mieux terminer l'année.

Dans l'ensemble, nous sommes heureux d'avoir enregistré la satisfaction très marquée de nos fidèles participants. La poursuite de cette activité semble s'imposer tout en menant une réflexion sur son contenu et son calendrier pour mieux prendre en compte les attentes spécifiques de nos adhérents encore en activité.

Spectacles

Cette année, nous avons maintenu le rythme de programmation d'un spectacle par mois (hors vacances) en essayant d'équilibrer les types de spectacles ainsi que le coût.

Nous avons donc programmé :

- . Quatre pièces de théâtre (le Montespain, Le voyage de Molière Edmond, La Note)
- . Un spectacle musical (Black Legends)
- . Un ballet (Béjart)
- . Un concert (Robert Schumann)
- . Un opéra (Les contes d'Hoffmann).

Quelques remarques :

- . La participation oscille entre 10 et plus de 20 personnes.
- . Le succès du spectacle musical « Black Legends » est à souligner.
- . En revanche, on déplore l'échec d'un concert auprès de nos adhérents, ce qui nous a conduit à annuler cette sortie. Par ailleurs, une pièce a été annulée par la salle et n'a pu être reprogrammée car n'étant plus à l'affiche.

D'une manière générale, on observe que :

- 1) les salles établissent leur programmation de plus en plus tard ;
- 2) elles demandent le paiement de plus en plus tôt pour confirmer les réservations ;
- 3) au contraire, les adhérents se déterminent de plus en plus tard et il faut souvent effectuer des « relances » pour honorer les réservations auxquelles nous avons procédé par anticipation. Tout cela complique notre travail de programmation et nous devons souvent procéder en plusieurs étapes, si bien que les places qui nous sont attribuées ne sont pas toujours ensemble, ce qui est très désagréable pour une sortie en groupe.

Finalement, on ne peut que souhaiter que nos adhérents se manifestent et réservent leurs places dès la publication du programme des sorties pour les mois à venir et procèdent au règlement aussitôt (et dans tous les cas avant la date limite indiquée).

Escapade

Cette année l'escapade a mis le cap sur le Sud. Du 8 au 11 juin, nous étions en pays d'Arles. Logés en cœur de ville face au Théâtre antique et à deux pas des Arènes, nous étions dès l'arrivée plongés dans l'histoire de cette ville.

Nous l'avons arpentée en tous sens, sans oublier de visiter la cathédrale Saint-Trophime et son cloître et quelques musées (Arles antique, Museon Arlaten).

Lors de haltes bienvenues, nous avons pris plaisir à déguster quelques spécialités régionales.

Nous avons également eu le plaisir de rencontrer le Président du CESER Région Sud, Marc Pouzet, ainsi que le vice-président de l'amicale des anciens, Patrick Soudais.

Moment sympathique et chaleureux.

Nous avons également rendu visite à la Chapelle Saint Gabriel de Saint Etienne du Grès et bien sûr à l'abbaye de Montmajour.

Au-delà nous avons bénéficié de deux temps forts, offerts par deux membres de l'amicale. Jean-Luc Placet nous a ouvert les portes de son domaine où poussent des vignes, des oliviers et de la lavande. Puis il nous a offert de nous restaurer à l'ombre de son superbe mas. Et cette journée si riche se termina face aux Arènes d'Arles, dans la demeure ancestrale de Jean-Pierre Chaffin qui nous y attendait pour l'apéritif.

Un dernier détour par la tour Lima, conçue par l'architecte Franck Gerhy et c'était déjà l'heure du départ.

Les échos qui nous sont remontés étaient très positifs et félicitaient Marie-Claude, notre guide qui fut au top niveau.

Déjeuner débat

Un déjeuner-débat avait été programmé courant novembre sur le thème général « Le travail dans tous ses états » animé par Sophie Thierry, présidente de la Commission du Travail et de l'Emploi au CESE. Pour des raisons techniques (le salon Eiffel a été fermé suite à des travaux), il nous a fallu annuler ce déjeuner débat.

En accord avec l'intervenante, il sera reprogrammé dans le deuxième semestre 2024.

Voyage

Du 22 au 29 septembre l'amicale avait organisé un voyage en Sardaigne.

Les participants sont revenus enchantés et éblouis par ce périple loin des sentiers battus.

Ils ont sillonné l'île de part en part. Ils ont découvert des paysages contrastés, des plaines, des montagnes sans oublier des côtes sauvages ou au contraire très touristiques. La Sardaigne a montré ses différentes facettes à la fois ancrées dans la richesse de son passé que tournées vers l'avenir. La Sardaigne est aujourd'hui l'un des pays les plus connectés au monde.

Ils ont visité des sites archéologiques comme le site de Su Nuraxi, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco ou celui de Tharros (VII^{ème} siècle avant JC) des monuments remarquables comme l'église paléochrétienne du VI^{ème} siècle. Ils ont admiré les masques mystérieux défilant lors du carnaval du village de Marmoiada.

Et surtout ils ont rencontré les traces d'une civilisation inconnue pour la plupart d'entre eux : la civilisation nuragique, mot dont la signification est incertaine et pourrait être liée à un toponyme sarde « nurra », tas de pierre. Cette civilisation serait apparue au XVIII^{ème} siècle avant JC. Le musée de Cabras présente quelques-unes des 38 statues nuragiques géantes retrouvées dans les environs.

Ils ont également suivi les traces, sur l'île sauvage de Caprera, de Giuseppe Garibaldi, héros de l'indépendance italienne.

Ils ont bien sûr goûté aux vins locaux, au porc grillé et autres plats savoureux.

Ils furent accompagnés tout au long du voyage par une guide qualifiée de remarquable par tous, qui par ses connaissances et sa gentillesse a bien participé du succès de cette expédition.

Si vous voulez revivre un peu ce formidable voyage, je vous invite à lire le compte-rendu paru dans le Bloc-notes n°64.

Une remarque pour terminer : lors de ce séjour, le COVID s'est invité. Il nous faudra certainement réfléchir à mettre en place un système de contrôle préalable, pour éviter cet écueil à l'avenir.

Déjeuner de fin d'année

Comme chaque année à la veille des fêtes, le 7 décembre, un repas chaleureux nous a réuni(e)s. Nous étions soixante. La générosité de notre trésorier a rendu abordable pour chacun, l'accès à Ferrandi, l'Ecole de la gastronomie de la CCI Paris-Ile de France. La cuisine savoureuse a été à la hauteur de la réputation internationale de l'Ecole. Ce fut un grand et beau moment de convivialité.

3 – COMMISSION DES ACTIVITES SOCIALES présidée par Bernard DEVY

L'année 2023 aura été marquée par un retour progressif à la normalité s'agissant de nos activités. Nous devons cependant reconnaître la persistance de nos difficultés à réunir en présentiel les participants de notre commission des activités sociales. Il est vrai que la pandémie a laissé des traces et de nouvelles habitudes se sont créées notamment avec les moyens de communication à distance dans le cadre des visio-conférences.

En 2023 la C.A.S a suivi les travaux de la convention citoyenne sur la fin de vie installée en Novembre 2022 à la suite d'une saisine gouvernementale de la Première Ministre en Octobre 2022, pour répondre à la question suivante : « Le cadre d'accompagnement de la fin de vie est-il adapté à toutes les situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ». Pour apporter des réponses à la question de la Première Ministre, deux structures de travail ont été constituées. Une Convention Citoyenne composée de 184 citoyennes et citoyens tirés au sort et pilotés par Mme Claire THOURY, Présidente de la gouvernance de la convention citoyenne " fin de vie ". Une Commission temporaire formée de représentants des organisations représentatives de la société civile et siégeant au CESE, présidée par Mr Albert RITZENTHALER avec comme rapporteure de l'avis, Mme Dominique JOSEPH.

La commission des activités sociales a reçu successivement Me Claire THOURY et Me Dominique JOSEPH dans le cadre de ses travaux sur le dossier fin de vie.

Ces deux instances ont travaillé de concert dans la recherche de propositions communes. La convention citoyenne a adopté son rapport final le 2 AVRIL à l'issue de 9 sessions de travail et 27 jours de débats. Reçus à L'Elysée le 3 Février, au lendemain de la clôture de leurs travaux, les membres de la convention ont écouté le Président de la République qui s'est félicité du bon climat de cette aventure démocratique, souhaitant que les conclusions de la convention permettent de bâtir un projet de loi d'ici la fin de l'été. La réflexion est toujours en veille, le Président de la République poursuivant ses consultations.

L'avis du CESE a été adopté le 9 Mai 2023. Les propositions sur l'accompagnement sont proches de celles remises au Président par la convention citoyenne.

La démarche instituée dans ces deux formations constitue une expérience réussie sur un sujet difficile et particulièrement sensible.

Réforme des retraites. Depuis l'inscription dans la loi portant réforme des retraites du 14 Avril 2023, de la suppression du régime spécial de retraite des anciens membres du CESE, nous sommes intervenus à plusieurs reprises comme nous en avons pris l'engagement lors de notre dernière assemblée générale auprès du Président du CESE et du Secrétaire Général afin d'obtenir les informations et de vous les relayer sur les conséquences de cette modification tant pour les actuels bénéficiaires de la pension du CESE que sur le statut des futurs conseillers. Nous vous avons tenu informés régulièrement de l'évolution de ce dossier qui a fait l'objet récemment d'un arrêté de questure en date du 8 Novembre 2023, portant sur le nouveau règlement de la caisse de retraite des anciens du CESE. Ce nouveau règlement que nous vous avons fait parvenir accompagné d'une notice explicative précise les conditions dans lesquelles les futurs conseillers seront affiliés à compter du 1^{er} Septembre 2023 à la caisse d'assurance vieillesse du régime général de la sécurité sociale ainsi qu'à l'IRCANTEC pour la partie complémentaire, conformément aux dispositions de la loi du 14 Avril 2023.

Le CESE a été chargé de prendre en compte la suppression du régime spécial de CESE et d'en tirer toutes les conséquences dans le règlement désormais applicable à la caisse de retraite des anciens membres du CESE. La caisse de retraite poursuivra sa mission de verser des pensions aux anciens membres qui sont actuellement bénéficiaires d'une pension ainsi qu'à ceux des actuels conseillers qui prendront leur retraite à l'issue de leur mandat.

Compte tenu de l'absence future de ressources, le gouvernement s'est engagé à compenser intégralement le manque à gagner sous la forme d'une subvention d'équilibre ou compensation financière liée à l'extinction du régime actuel. Cette disposition figure à l'article 9 du PLFSS de 2024.

La contribution de sauvegarde fixée à 3% et prélevée sur le montant des pensions prendra fin au 1 Janvier 2024. En revanche nous n'avons pas obtenu satisfaction concernant les conditions de revalorisation des pensions. Malgré nos efforts sur l'insistance de nos demandes, les règles demeurent inchangées, les pensions et allocations servies aux anciens membres et à leurs ayants droit sont revalorisés à la même date que le traitement des fonctionnaires dans la limite de 0,18 fois le taux mentionné dans le décret d'application. Nous reformulerons notre demande considérant qu'elle est justifiée. La gestion administrative dont le transfert à la Caisse des dépôts et consignation qui avait été envisagé, restera sous la responsabilité des services administratifs et financiers du CESE qui conserve ainsi leurs prérogatives.

L'Aide aux Aidants. Autre sujet dont la CAS s'est saisie, il s'agit de l'aide aux aidants.

Le Jeudi 7 Novembre 2023 nous avons reçu Mr Jean Manuel KUPIEC, Conseiller de Mme MONTCHAMPS Directrice de l'OCIRP (Organisme commun des institutions de retraite et de prévoyance) accompagné de Laurent DUVIOL pour évoquer un sujet qui prend aujourd'hui de l'importance avec le vieillissement de la population, celui des aidants. L'OCIRP a contribué depuis plusieurs années à mettre en lumière la question des aidants, à favoriser l'émergence de dispositifs publics et à les compléter. Compte tenu du vieillissement de la population le soutien que notre société apporte aux aidants concerne tous les citoyens, toutes les familles et toutes les entreprises. Entre 10 et 12 millions de personnes sont concernées, dont plus de 500 000 mineurs scolarisés. Jean Manuel KUPIEC nous a commenté les résultats de l'étude de 2023 réalisée par l'OCIRP et le cabinet VIAVOICE sur les salariés aidants.

La loi du 19 Juillet 2023 a prévu quelques avancées notamment sur le renforcement de la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie, d'un handicap ou victime d'accident grave. Protection également contre les licenciements, allongement des congés légaux, simplification de l'allocation journalière de présence parentale, accès facilité au télétravail. Toutes ces mesures représentent l'amorce de dispositifs plus structurants pour répondre à cet immense défi qui nécessite un engagement fort des pouvoirs publics.

La CAS organisera sur ce sujet une conférence avec le témoignage de personnes directement impliquées dans les aides à leurs proches.

4 – COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE présidée par Pierrette CROSEMARIE

L'année 2023 a été marquée sur le plan social par le conflit des retraites : impliquée de manière forte par la disparition du régime spécial de retraites des anciens conseillers, l'amicale a pris sa place dans le débat parlementaire et public pour en expliciter les enjeux. L'activité de la commission a été réduite pendant cette période.

Néanmoins des initiatives ont marqué l'année 2023 :

Le 9 février, une conférence animée par Sarah BENDAHOUE, cheffe de projet finance climat et développement à l'institut de l'économie pour le climat (I4CE) a été l'occasion de faire un point d'étape sur les **politiques climatiques internationales après la COP 27 et les engagements financiers** pris à cette occasion. Pour la première fois en effet en 2022, une conférence des parties prévue par la convention cadre Nations Unies sur les changements climatiques se tenait en Afrique créant de fortes attentes sur les financements effectifs consacrés aux politiques d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements et dérèglements d'ores et déjà à l'œuvre. Deux dossiers majeurs ont marqué cette COP : la création d'un fonds pour les pertes et dommages qui sont incontestables et irréversibles à destination des pays vulnérables et la nécessaire réforme des institutions financières internationales. Les participants se sont notamment interrogés sur la faiblesse des réponses financières, les difficultés de mise en œuvre des politiques climatiques, les liens avec la perte de biodiversité constatée... L'assemblée générale de l'amicale avait été fixée pour permettre à l'invitation des collègues agriculteurs de visiter le salon de l'agriculture. A l'initiative de Daniel Roguet, membre du CA de l'amicale, une **rencontre le 3 Mars avec Ghislain de VIRON, Premier Vice-Président de la fédération nationale des producteurs de lait a permis de concrétiser les enjeux des politiques climatiques** dans cette filière. Une double préoccupation anime en effet les acteurs :

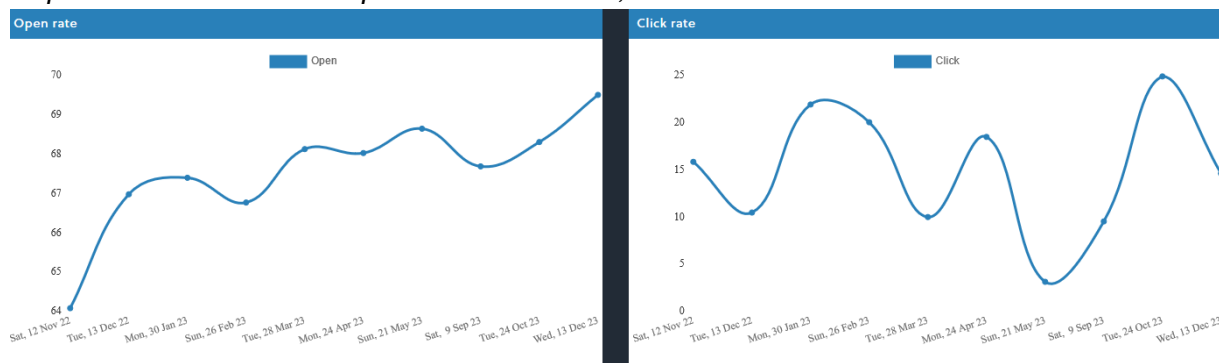
réduire l'empreinte carbone du secteur avec la démarche volontaire de ferme laitière bas carbone et s'adapter aux effets du changement climatique qui modifient les conditions de production en élevage et laiterie. L'élevage des ruminants contribue en effet au réchauffement mais le pâturage a des effets positifs sur le cycle global des nutriments et la séquestration du carbone dans le sol, sur les paysages et la biodiversité. En termes d'atténuation, les efforts portent donc sur la réduction des émissions du cheptel alors que des mesures d'adaptation se mettent en place au sein de la filière et avec les collectivités.

La question de l'**adaptation** se pose en effet désormais de façon urgente dans tous les pays et pour tous les secteurs professionnels. Un avis du Conseil voté en avril 2023 présenté par Jean François NATON montre ainsi que **l'ensemble du monde du travail est concerné par les dérèglements climatiques** qui deviennent source de pénibilité accrue et requièrent de nouvelles réglementations. Les propositions du Conseil ont été présentées par le rapporteur lors d'une **réunion de la commission transition écologique le 11 octobre 2023**. Après avoir insisté sur la nécessité de penser la santé au travail en lien avec la santé publique et les politiques de prévention, sur la mobilisation des différents acteurs et sur l'élargissement du débat démocratique, l'intervenant s'est prêté aux questions des participants. Le débat a permis d'aborder l'impact des conditions météorologiques sur l'organisation du travail et comme objet de dialogue social, l'adaptation démocratique aux changements ainsi que les risques de mal adaptation. Il apparaît que les réponses sont encore largement à construire. Mais cette démarche doit être engagée de toute urgence.

5 – GROUPE COMMUNICATION présidé par Claude MENNECIER

Au fil du temps, la communication de l'Amicale avec ses adhérents utilise davantage les moyens électroniques dont l'envoi de mails, d'Info rapides et de NOUVELLES notre newsletter. Nous effectuons régulièrement la mise à jour de notre site Internet qui permet notamment de s'inscrire directement pour participer aux activités proposées par l'Amicale. En moyenne nous vous adressons une dizaine de newsletter par an. Selon les statistiques fournies par le système, pour les 20 dernières lettres, le taux moyen d'ouverture, plutôt en hausse, est de 68% et le taux de « clic » après ouverture est de 15%, soit 22% de celles et ceux qui ont ouvert la newsletter.

Copie des tableaux statistiques du site Internet, relatifs aux newsletters



Cependant nous maintenons notre **communication papier** dont au principal l'édition du **Bloc-notes**, maintenant en couleurs sur toutes les pages. **En 2023, nous avons réalisé 3 numéros : N°62 en avril, N°63 en juillet et N°64 en décembre**. Pour ce dernier numéro, diverses contingences matérielles nous ont obligés à en retarder la parution. Nous devrions en 2024, maintenir le rythme de trois numéros (avril, juillet et décembre). La principale raison qui conduit à limiter au maximum les envois papier en nombre est le coût de l'acheminement postal. Rappelons que pour l'impression nous bénéficions gratuitement des services de l'atelier d'impression du CESE. Nous les en remercions.

Quel que soit le support, **la communication demande des rédactrices et rédacteurs**, nous n'avons pas recours, (*pas encore ?....*) à l'intelligence artificielle. Au risque d'en oublier, nous nous en excusons par avance, citons pour les **remercier de leurs contributions Jean-Pierre Moussy, Pierrette Crosemarie, Bernard Devy, Bernard Ferrand, Pierre Simon, Catherine Blassel et aussi Jacqueline Laroche Brion et Nicole Fiori-Duharcourt** qui interviennent pour les activités culturelles (visites, expo, balades et spectacles). Nos publications peuvent aborder différents thèmes et sujets et nous accueillerons très favorablement de nouvelles contributions. N'hésitez pas à vous manifester.

Après cette Assemblée générale, la responsabilité de la communication de l'Amicale devrait changer de titulaire. Comme annoncé l'an passé, notre collègue **Béatrice Ouin s'est préparée à prendre la suite**, sous réserve qu'elle soit élue au Conseil d'administration puis au Bureau.

Une note plus personnelle : à la veille de mon retrait, après avoir participé pendant une douzaine d'années à la communication de notre association, j'ai **une amicale pensée pour Lydia Brovelli, elle fut l'architecte et la maître d'œuvre du renouvellement et de la modernisation de notre communication.**

6 – RAPPORTS AVEC LES AMICALES DU CES EUROPEEN, DES CESER ET DE L'APERSCES

CESER en charge de Jacques PICARD

Au cours de l'année 2023, nous avons poursuivi nos **contacts avec les représentants des amicales des CESER**. Cela s'est d'abord concrétisé par la réunion de 2 mars à Paris au cours de laquelle **nous avons fait plus amplement connaissance, échangé sur nos expériences et formulé des projets**. Certains ont été mis en œuvre comme l'échange d'informations, l'envoi du **Bloc-notes et de la newsletter** aux adresses qui nous ont été communiquées.

A l'occasion de l'escapade en Pays d'Arles un contact a été établi avec la région PACA, le président du CESER et un membre de l'amicale y ont participé.

Dans la perspective du renouvellement des CESER, grâce à la collaboration de Julien Bluteau, nous avons pu établir un contact **avec le président Vienne**. Celui-ci a été très constructif et a permis d'élaborer **une communication en direction de tous les présidents des CESER**. Le courrier était une claire incitation à **appeler à la constitution ou au renforcement d'amicales régionales**. Nous constatons dès à présent des remontées favorables en ce sens. Nul doute que celles-ci se confirmeront dans l'année en cours.

CONCLUSION

Nous nous réjouissons de la satisfaction de nos membres suite au retour à la normale qui nous a permis de retrouver un excellent niveau d'offre de conférences, d'interventions et de sorties remis en cause en cas de participation insuffisante. Nous avons maintenu le recours à la visio-conférence qui a garanti la participation de nos amis de province et de ceux dans l'incapacité de se déplacer. Nous tenons à remercier Sylvie Corbery pour l'aide qu'elle nous a apportée en fin d'année afin de garantir le fonctionnement de notre Amicale.

Le CESE a repris ses travaux et achevé, avec la convention citoyenne sur la fin de vie, une démarche ayant allié avec succès, l'élaboration d'un avis et une convention citoyenne dont nous en attendons la traduction dans la loi. A cet effet, nous tenons à rappeler notre attachement au travail du CESE comme représentant de la Société Civile Organisée enrichi de la participation citoyenne lors de ses travaux, récemment institutionnalisée.

Depuis cette année, notre Amicale entretient des contacts réguliers avec Co-Construire qui participe au rayonnement du CESE auprès des milieux économiques. Co-Construire, fonds de dotation, a pour objectif de collecter des ressources en vue de participer à la rénovation et à l'entretien du Palais d'Iéna. Chacun peut apporter sa contribution, quel qu'en soit le montant, en se connectant à la Fondation du patrimoine et en mettant Co-Construire comme mot clé.

Nous comptons sur le débat qui suivra le rapport moral détaillé pour nous assurer de répondre à tous vos souhaits à la faveur des activités envisagées pour l'année à venir.